



SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Mes démarches d'immatriculation
de véhicule

Comment
demander une
correction sur mon
certificat
d'immatriculation
(ex-carte grise) ?



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;
Reģistrācijas liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni
Rejestracyjny; Certificado de matricula;
Rejestracyjny; Rejestracyjny; Rejestracyjny; Rejestracyjny; Rejestracyjny;
Rejestracyjny; Rejestracyjny; Rejestracyjny; Rejestracyjny; Rejestracyjny;

Cette notice est un document simplifié.
Elle ne peut se substituer aux textes législatifs et réglementaires,
ainsi qu'aux instructions applicables en la matière.
Version du 19 septembre 2019.

Il arrive que les informations renseignées sur le **certificat d'immatriculation** d'un véhicule (CIV) (ex-carte grise) ou sur son **dossier administratif** contiennent une erreur. Dans ce cas, je dois signaler l'erreur sans délai pour qu'elle soit rectifiée et réaliser une demande de correction.

Si l'erreur a été commise par l'administration ou un professionnel habilité, la correction est effectuée **gratuitement**.

Les principales demandes de correction concernent :

- Les informations du titulaire, du locataire ou du co-titulaire ;
- La mise à jour des informations relatives à la situation administrative du véhicule (par exemple en cas d'immobilisation ou de gage) ;
- Les informations du véhicule.

Cf. L 330-1 et suivants et R 330-1 et suivants du code de la route article 15 de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules

JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

Justificatifs nécessaires pour toute correction	
<ul style="list-style-type: none"> • La copie du certificat d'immatriculation portant l'erreur à corriger ; • Un justificatif de la bonne information à prendre en compte (exemple : un justificatif de domicile pour correction d'une erreur sur l'adresse du titulaire). 	
Type d'erreurs	Justificatifs spécifiques
Correction sur les informations titulaire, locataire ou co-titulaire	Justificatifs d'identité (à corriger) et de domicile.
Correction de la situation administrative du véhicule	Un justificatif de l'actualisation à effectuer : <ul style="list-style-type: none"> • En cas de véhicule (ou de certificat d'immatriculation, ex-carte grise) volé puis retrouvé, le procès-verbal de découverte ; • Certificat de cession ; • Mainlevée d'huissier...
Correction sur les informations du véhicule	Justificatifs d'identité (si nécessaire) et de domicile. Cerfa demande de certificat d'immatriculation du véhicule (Cerfa n° 13750*05 disponible sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13567)

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE CORRECTION ET SIGNALER L'ERREUR

En me connectant à Mon Espace sur le site de l'ANTS :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> puis « accéder à mon espace », puis « mon espace véhicule »

Étape	Libellé de la rubrique	Sélection
1	Effectuer une nouvelle demande/ type de demande	« je souhaite faire une autre demande »
2	Je clique sur « ajouter une demande »	
3	Catégorie	« signaler une erreur sur mon certificat d'immatriculation ou sur le dossier administratif de mon véhicule »
4	Sous-catégorie	« Correction des informations du titulaire, locataire ou co-titulaire du véhicule » ou « correction des informations sur la situation administrative de mon véhicule » ou « Correction des informations sur mon véhicule » ou « autre demande de correction »
5	<ul style="list-style-type: none"> • Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ; • J'explique précisément ma situation dans le champ libre ; • Je joins tous les justificatifs nécessaires. 	